

Ministère  
de  
l'Intérieur.

57.

Paris le 5 mars 1820. 10

Reçu le 18 avril par M. le Directeur

2. B au  
de Comp. g.  
générale.

Monsieur le Baron  
par votre lettre du 5 février  
dernier vous me faites remarquer  
qu'il n'a été ordonné au profit  
de l'Académie Royale de France  
à Rome pour l'Exercice 1828,  
qu'une somme de 91,000 f. et que le  
compte de dépenses de l'Ex. 1827  
n'avait épuisé que de 106,000 f.

Cette différence n'avait pas  
échappé à mon attention; mais  
je savais qu'une somme de plus de  
14,000 f. prix de l'argenterie cédée  
par vous à l'Académie ne  
devait pas se reproduire en 1828,  
et une confusion avait fait  
subsister 3 jours d'ordonnances à 22,000  
au lieu de 25,000 f. J'en suis au regret  
de faire expédier une nouvelle ordonnance

à M. le Baron Guizot ex-Directeur  
de l'Académie Royale de France à Rome.



de 9,000,000. qui provient de nouvelles ordonnances de l'année à 100,000,000  
 comme en 1827, et je prie Monsieur le Baron, que cette somme suffise à l'acquiescement des charges de l'Ex.<sup>co</sup> 1828.

Je vous recommande de m'en adresser le compte le plus tôt qu'il sera possible, et de ne pas poser que les dépenses réellement applicables aux exercices effectives du 1.<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre.

Recevez Monsieur le Baron l'assurance de ma confiance et de ma considération.

Le Ministre  
 Secrétaire d'Etat de l'Intérieur,

*Orsay*